

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D49-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	21

Objet : Tarifs du Pôle Éducation Enfance Jeunesse

Les tarifs du pôle Éducation Enfance Jeunesse sont globalement stables depuis septembre 2013 ; une évolution est envisagée à compter du 1^{er} juillet 2016 selon les modalités suivantes :

- **Stabilité des tarifs du périscolaire** du fait de l'arrêt de la fourniture du goûter aux enfants par la commune.
- **Augmentation de 0.50 € mensuels** pour toutes les tranches de quotient familial **du tarif des transports scolaires.**
- **Augmentation lissée de 0.50 € par jour pour l'accueil de loisirs sur l'ensemble des tranches.**
Cette option permet d'assurer le maintien de la cohérence d'un système très progressif (17 tranches de tarifs) et prend en compte une amélioration du service avec l'accueil des enfants jusqu'à 18h30 le mercredi, ce qui correspond à une forte demande des familles.
- **Augmentation d'1 € par trimestre du tarif des vendredis "heures de découvertes",** tarif inchangé depuis la mise en place en 2014.

Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une commission municipale Éducation le 15 juin 2016, qui a émis un avis différent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (5 abstentions : Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN) :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Communal,
- VU l'avis de la Commission Éducation en date du 15 juin 2016,
- **ADOpte, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs des services assurés par le pôle Éducation Enfance Jeunesse tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016
- Publication ou affichage le 30/06/2016

Valérie GLATARD, Maire.


Mairie de Neuville-sur-Saône

HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

